

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE

Séance du 21 octobre 2020

.....

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Corentin GROS, Marie MILLOT, Tony BUTHOD GARCON, Robert LEVY, Nicolas RUFFIER MONET, Olivier CHENU, Xavier BRONNER, Emmanuel MAEGEY, Vincent RUFFIER DES AIMES.

Absent excusé : Gérard RUFFIER LANCHE

Secrétaire : Florian SOUVY

Suite à l'assassinat d'un professeur de Collège à CONFLANS ST HONORINE - Samuel PATY - par un extrémiste islamique radicalisé, le 16 octobre dernier, parallèlement à la cérémonie d'hommage national rendu dans la Cour d'Honneur de la Sorbonne et en présence des plus hautes autorités de la République, M. le Maire invite le Conseil Municipal à se recueillir durant une minute de silence.

A l'issue de cet hommage, le maire ouvre la séance

A)-AFFAIRES ADMINISTRATIVES et FINANCIERES:

Le Conseil Municipal,

VOTE une décision modificative au Budget Général M.14 afin d'ajuster au plus près les prévisions des dépenses et les recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement par rapport aux écritures effectivement constatées. Le Conseil note en particulier qu'une somme supplémentaire de 83.500 € est inscrite respectivement aux compte 021 et 023 pour compléter le financement des dépenses d'investissement (autofinancement brut). En outre, il constate qu'il convient désormais d'ouvrir un programme dit « Construction d'un parking mixte MGM/ Commune du Raffort » afin d'être en mesure de régler les premières situations de maîtrise d'oeuvre. Il note aussi que la Commune provisionne d'ores et déjà le coût d'une chargeuse neuve (70.800 €) opérationnelle dès le début de l'hiver, en remplacement d'un engin obsolète. Enfin, il autorise le Maire à transférer les crédits nécessaires au versement de la subvention 2020 « Ski-club – section nordique ».

Le Conseil **AUTORISE** expressément M. le Maire à signer le bon de commande relatif à cette acquisition. Celui-ci indique également que ce véhicule de T.P est susceptible de faire l'objet d'une aide du Département 73 au titre de la programmation 2021 du Fond pour l'Equipement des Collectivités Territoriales (FDEC).

VALIDE le projet de bail commercial (type 3-6-9) préparé par le notaire de la commune, à passer avec les dirigeants de l'établissement « Les Quillis ». Le maire rappelle que la commune, au terme d'un bail à construction de 30 ans, est désormais propriétaire des murs de ce restaurant et qu'elle pourra ainsi encaisser à partir de la saison 2020-2021 un loyer représentant le double de la redevance précédemment perçue.

EXAMINE diverses demandes de réduction de redevances pour occupation du domaine public, (terrasses de la Place du Centre, « Points Crêpes » et local de la « Salle de la Rossa » - ESF) ; demandes motivées par les pertes d'exploitation engendrées suite à l'arrêt total de la station en mars dernier. Le Conseil décide de répartir le risque à égalité entre le preneur et le bailleur et de consentir aux demandeurs une réduction de -5 % de la redevance due pour 2020.

EMET, à l'exception de Marie MILLOT (abstention), de Robert LEVY et de Nicolas RUFFIER MONET (contre) une autorisation de pose, aux frais exclusifs des demandeurs, de planchers « bois » pour les terrasses de restauration installées sur la Place du Centre. Ces planchers démontables permettront d'améliorer le fonctionnement de cette place et le confort de la clientèle, dans l'attente de la concrétisation d'un projet de réfection de ladite place, à mener de concert avec la liaison mécanisée vers le front de neige, dont les premières études sont en cours. Le Maire rappelle toutefois qu'il entend régulariser, au m² près, la surface du domaine public ainsi occupé.

DECIDE de mettre en adjudication, et à destination des restaurants d'altitude qui en feront la demande, des locaux rendus vacants par la mise en service des « Points d'Apports Volontaires » et dans des conditions à détailler avec les éventuels preneurs. Ces locaux sont sis dans le parking du Front de Neige.

CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches auprès des autorités de l'Education Nationale afin de tenter d'obtenir l'ouverture – dès que possible – d'une 3^{ème} classe. A cette effet, Monsieur le Maire adressera rapidement un courrier traduisant les demandes et revendications motivées des enseignants, parents d'élèves et élus de Champagny à M. l'Inspecteur d'Académie.

RENOUVELLE avec la Communauté de Commune Val Vanoise, la convention de mise à disposition gracieuse d'un local sis dans l'école du CREY pour la pratique, dans le cadre de sa politique « Petite Enfance » de diverses activités ou garderie avant-après heures scolaires.

DECIDE conformément aux dispositions de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi « ALUR » qui organise le transfert automatique de la compétence en matière de P.L.U aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2021, de conserver cette compétence qui restera communale dès lors que ladite loi l'y autorise.

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler avec l'ECOLE DU SKI FRANÇAIS de Champagny, et pour les prochaines saisons d'hiver, la Convention d'Objectifs et de Moyens permettant à cette dernière de reverser à la commune le produit de la garderie « Les Cabris », en compensation de la mise à disposition par ladite commune des personnels et locaux, sis au niveau -1 de la mairie.

B)- URBANISME & AFFAIRES FONCIERES :

Le Conseil Municipal,

EMET, dès lors que cette autorisation n'entraîne aucune entrave ni inconvénient, notamment pour la circulation des véhicules de déneigement ou de collecte des P.A.V, un avis favorable pour le survol du domaine public nécessaire dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme suivantes (constructions ou rénovations immobilières) :

-M.Mme JAVOUHEY : travaux à effectuer à Villard Dessus.

-Mme CHERMETTRE : travaux de rénovation d'une maison à Villard Dessus.

AUTORISE la SCI SAFRAN (Club-Hôtel « ALPINA ») demanderesse, et à ses frais exclusifs, à solliciter la régularisation d'une erreur mineure des services du cadastre, affectant une petite partie de l'enrochement du terrain d'assise de ce bâtiment et se situant sur quelques m2 de la voirie communale.

C/- TRAVAUX & PROJETS :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de l'état d'avancement :

1/- de l'installation des containers semi-enterrés du Plan d'Apports Volontaires dont la quasi-totalité est désormais opérationnelle. Le Conseil étudiera rapidement les disponibilités de ré-utiliser, à usage de stationnement, les places libérées par les anciens chalets-poubelles, y compris pour compenser celles neutralisées ou perdues par ces nouvelles infrastructures.

2/- du dossier de « mécénat populaire », pour compléter le financement – avec le support de la « Fondation du Patrimoine » des opérations de restauration de la toiture de l'Eglise St Sigismond et du presbytère ainsi que du petit monument funéraire de CHAMPAGNY LE HAUT. Le maire invite tous les généreux donateurs à se faire connaître et **ANNONCE** au Conseil qu'il entend céder à la Commune l'intégralité de ses indemnités de Maire du mandat en cours, soit environ 100.000 €, qui seront consacrés à compléter les financements du Plan d'Eau des Airoloées et de la rénovation de la toiture de l'Eglise.

VALIDE l'ensemble des dossiers de demandes de subventions déjà réalisés ou à diligenter au titre de la programmation 2021 et à solliciter auprès de l'Etat (D.E.T.R), de la Région Auvergne Rhône Alpes ou du Département 73 (FDEC). Outre l'aide demandée pour compléter le financement de l'engin de déneigement cité ci-dessus, ces demandes concernent les opérations suivantes : restauration de la toiture « sud » de l'Eglise St Sigismond, son clocher, le monument funéraire du cimetière de CHAMPAGNY LE HAUT, le plan d'eau des AIROLEES, de même que la création de nouveaux tennis et « skate-park ».

ENTEND le compte rendu des premiers travaux de terrassement du futur plan d'eau des Airoloées actuellement en cours (entreprise MARTOIA T.P) et **CHARGE** M. Le Maire, après avis favorable Du service compétent de la D.D.T 73, de solliciter officiellement la prolongation jusqu'en juillet 2021, de l'autorisation d'effectuer ces travaux spécifiques en milieux humide.

D/-QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

ENTEND le compte-rendu de diverses réunions de Commissions Municipales, s'agissant notamment :

- De la remise en état et de la re-distribution - *moyennant le versement d'une redevance (5 € le M2/ an) et le respect d'un cahier des charges (dispositions environnementales strictes)* - des lots occupés par les entrepreneurs et artisans sur la zone de dépôt de Plan Roulant. Le rapporteur précise également que la possibilité existe -administrativement parlant – de la création d'une fourrière...
- Du programme de mise à disposition pour le stockage du bois de chauffage, de quelques huit

(8) chalets anciennement affectés à la collecte des O.M. Le rapporteur précise que l'ensemble des affectations de ces chalets au profit des demandeurs ont pu être effectuées,

- De la création de « jardins partagés » et de l'engouement suscité par ce projet qui prendra corps à partir du printemps 2021 sur le secteur des Eculées : délimitation des jardins, création d'infrastructures (eau, cheminement etc...). Ledit projet sera conditionné à la création d'une association type Loi 1901 au profit des intéressés pour en définir les plans et la gestion.
- De la fixation des tarifs des régies communales pour l'hiver 2020-2021 et s'agissant des prestations suivantes : piscine-spa, site nordique, Tour de Glace, cinéma. Ces tarifs feront l'objet rapidement d'une information diffusée par les moyens habituels : lettre d'information et /ou affichage et publication sur le site @ www.mairie-champagny.
- De l'approbation de l'ensemble des tarifs des frais de secours sur pistes, héliportés et évacuation par Véhicules Sanitaires Légers liés à la pratique du ski durant la saison.
- Des évènements de la saison d'hiver 2020-2021 malheureusement compromis par la situation sanitaire : annulation de l'édition 2021 de la Coupe du Monde d'Escalade sur Glace (et son remplacement par un Championnat d'Europe sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire COVID-19)
- De l'état d'avancement (plans, modifications diverses, redénomination etc...) du programme d'adressage et de numérotage de la voirie communale, imposé par les services de la Poste pour la distribution du courrier.

APPROUVE l'inscription d'un parcours de Vélos à Assistance Electrique (V.A.E) à l'inventaire du Plan Départemental des Espaces et Sites Itinéraires du Conseil Départemental 73. Ce parcours concerne les 4 hameaux de CHAMPAGNY LE HAUT et est conduit par l'Association des Pays de Tarentaise Vanoise (APTV).

PREND CONNAISSANCE de la campagne de recrutement menée à bien pour recruter l'ensemble du personnel saisonnier nécessaire au bon fonctionnement de la station durant l'hiver 2020-2021. Le Conseil se **FELICITE** de l'arrivée de Mme Véronique MERMOZ (en provenance de MONTAGNY) en qualité d'agent expérimenté en charge de l'ensemble de la comptabilité communale et de Aurore MONTANGERAND qui se consacrera, notamment, à la gestion des dossiers d'urbanisme, de la poste et de la facturation de l'Eau/ Assainissement. Mme Christelle EYNARD VERRAT assurera pour sa part et à compter du 1^{ER} mars 2021, les fonctions de Secrétaire de Mairie. Le rapporteur remercie également l'ensemble des candidats ayant formulé leur candidature et manifesté ainsi leur intérêt pour notre commune.

FAIT A CHAMPAGNY EN VANOISE, le 23 OCTOBRE 2020

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

P/O D. THOUSS
Lev adjoint

